



Vélo Québec

Plan de déplacement

École Laberge

Commission scolaire des Grandes-Seigneuries

Ville de Châteauguay

Février 2018



À pied, à vélo, ville active est un programme visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment à proximité des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens.

Mandataire du programme dans votre région :



École Laberge

315, rue Rideau
Châteauguay (Québec) J6J 1S1

Équipe de travail (Nature-Action Québec)

Coordination de projets : Jacinthe Guimont
Recherche et rédaction : Réal Gagné
Géomatique : Prosper Ravo
Photos : Catherine Roy

Nature-Action Québec est le fier partenaire régional de Vélo Québec pour le déploiement du programme *À pied, à vélo, ville active* en Montérégie et dans les Laurentides.



120, rue Ledoux
Belœil (Québec) J3G 0A4
450 536-0422
www.nature-action.qc.ca



1251, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2J 2J9
514 521-8356
www.velo.qc.ca/monecole

«Le concept des plans de déplacement scolaire a été développé dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active* de Vélo Québec».

La reproduction de ce document est permise à condition d'en citer la source :
Nature-Action Québec, 2018. *Plan de déplacement — École Laberge*.
Présenté dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*.

Table des matières

Mise en contexte	4
1. L'état de la situation.....	6
1.1 Caractéristiques de l'école	6
1.2 Portrait général du secteur.....	8
2. Inventaire des mesures d'intervention existantes ou projetées	9
3. Enjeux et pistes de solution sur le territoire de l'école Laberge.....	10
4. Potentiel pour le transport actif	20
5. Conclusion	21
6. Liste des annexes	23

Liste des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques générales de l'école	7
Tableau 2 : Horaire du service de garde.....	7
Tableau 3 : Identification des mesures qui favorisent le transport actif et/ou la sécurité	9
Tableau 4 : Enjeux et pistes de solution	10

Liste des cartes

Carte 1 : Rues proposées comme corridors actifs/scolaires - école Laberge	18
---	----

Liste des annexes

Annexe 1 : Plan de stationnement pour vélos.....	24
Annexe 2 : Résultats du sondage sur les habitudes de transport des élèves.....	34
Annexe 3 : Liens du programme <i>À pied, à vélo, ville active</i> avec le programme de l'école québécoise.....	35
Annexe 4 : Fiche de suivi du plan de déplacement.....	39

Mise en contexte

Le présent plan de déplacement est à la fois un document technique et un outil de mobilisation. Il est d'abord un *document technique* puisqu'il identifie les principaux enjeux relatifs au transport actif et propose des pistes de solution pour chacun des intervenants concernés afin d'améliorer les conditions de déplacement des familles sur le trajet qui relie le domicile à l'école. On y retrouve également un rapport d'expertise des stationnements pour vélos en annexe. Pour obtenir un portrait juste de la réalité, le plan de déplacement est élaboré après la réalisation d'une marche de repérage aux environs de l'école. On y invite des élus, des professionnels de divers services municipaux, des membres du personnel de l'école, des parents et parfois même des élèves afin d'identifier les problématiques telles que le comportement dangereux de certains usagers de la route, des aménagements peu sécuritaires ou de la signalisation inadéquate. Cette marche de repérage s'est déroulée le 20 novembre 2017 autour de l'école Laberge.

Ce plan est aussi un *outil de mobilisation*, car il s'adresse aux administrations scolaires, aux services de police, aux élus et aux spécialistes en planification des municipalités concernées. Le plan devient donc une référence indispensable pour mettre en marche des solutions concrètes afin de faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents.

Limites du mandat

Les recommandations contenues dans la section « Enjeux et recommandations » de ce plan de déplacement constituent des pistes de solution pour améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes pour se rendre à l'école. Ces pistes de solution sont inspirées du Guide technique *Aménagements en faveur des piétons et des cyclistes* réalisé par Vélo Québec. Elles doivent donc être interprétées comme des suggestions de bonnes pratiques en aménagement que nous jugeons appropriées en regard des différentes problématiques observées. Il est donc important de mentionner qu'il incombe aux différents services concernés de la ville ou de la municipalité de valider la faisabilité de ces mesures ainsi que d'évaluer les différentes contraintes techniques à leur mise en place.



Remerciements

Vélo Québec tient à remercier ses nombreux partenaires pour leur appui dans le développement de *À pied, à vélo, ville active*, programme visant à favoriser les déplacements actifs et sécuritaires dans les municipalités, notamment autour des écoles, afin d'améliorer la santé, l'environnement et le bien-être des citoyens. La réalisation de ce plan de déplacement n'aurait pu être possible sans le concours et la participation financière d'organismes et d'individus engagés pour l'amélioration de la santé et de la sécurité de nos enfants.

À pied, à vélo, ville active est une initiative de Vélo Québec rendue possible grâce au soutien et à l'appui financier de :



Nature-Action Québec remercie particulièrement la direction, le personnel, les parents et les élèves de l'école Laberge, la Ville de Châteauguay, le Service de police de Châteauguay, le CISSS de la Montérégie-Ouest de même que la commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour leur précieuse collaboration. Nous remercions également les gens présents lors de la marche de repérage.

Michel Chalifour	Directeur – école Laberge
Christian Cléroux	Directeur de l'aménagement du territoire – Ville de Châteauguay
Martin LeBrasseur	Ingénieur municipal – Ville de Châteauguay
François Riou	Agent-circulation – Service de police de Châteauguay
Marc Lefebvre	Sergent – Service de police de Châteauguay
Karine Hébert	Agente de promotion de la santé – CISSS de la Montérégie-Ouest
Benoît Lamoureux	Directeur adjoint – Service des ressources matérielles – Commission scolaire de Grandes-Seigneuries

Marche de repérage : 20 novembre 2017

1. L'état de la situation

1.1 Caractéristiques de l'école

L'école Laberge est située en Montérégie dans la Ville de Châteauguay qui compte 49 050 habitants.¹



École Laberge

¹ Source : Répertoire des municipalités du Québec (www.mamrot.gouv.qc.ca)

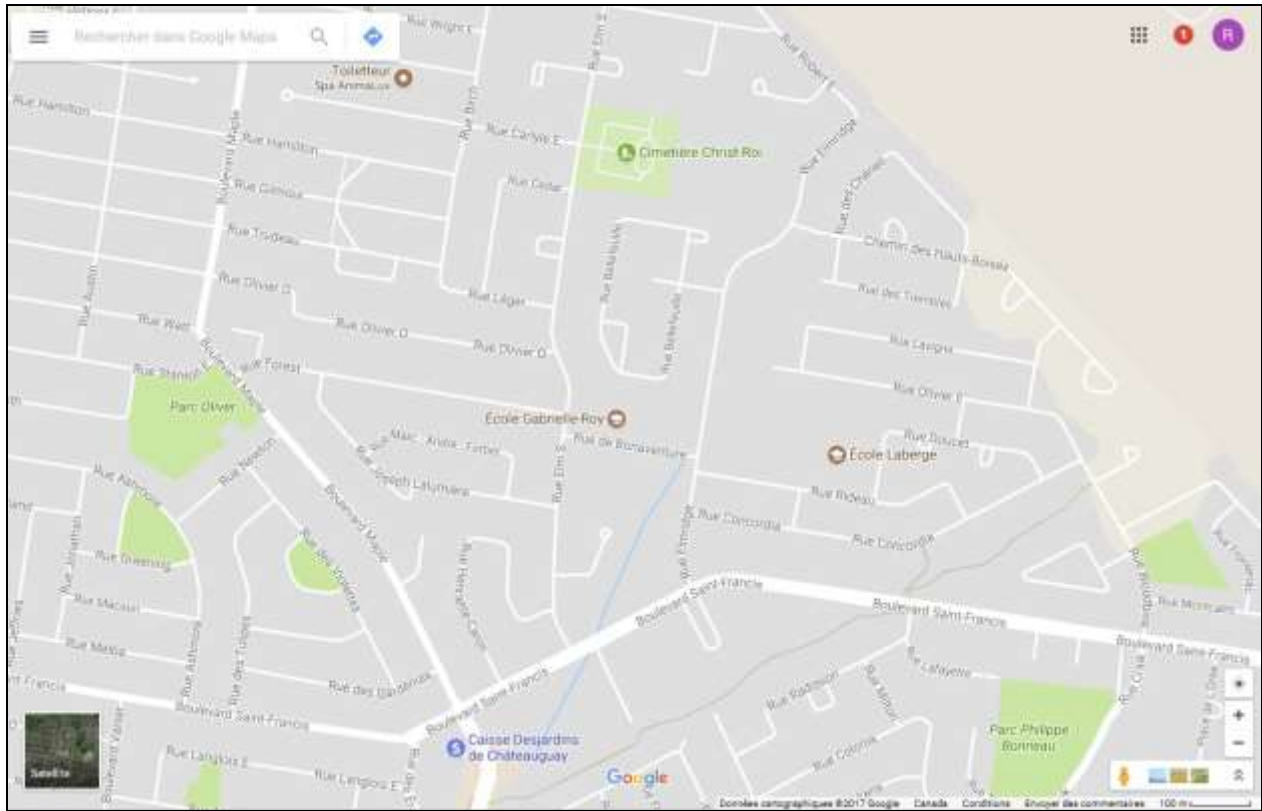
Tableau 1 : Caractéristiques générales de l'école

Nom	Laberge
Commission scolaire	Des Grandes-Seigneuries
Nombre d'élèves	Environ 395
Nombre d'employés (personnel et enseignants)	65
Type d'école	Primaire
Transport scolaire	2,5 autobus Environ 100 élèves sont transportés par autobus Distance pour le transport scolaire: 0,6 km pour le préscolaire - 9 marcheurs; 1,2 km pour les 1^{er} et 2^e cycles - 87 marcheurs; 1,6 km pour le 3^e cycle - 199 marcheurs; Total : 295 élèves marcheurs.
Nombre de brigadiers scolaires adultes	1, intersection Saint-Francis et Elmridge

Tableau 2 : Horaire du service de garde

	Période	Nombre d'élèves (%)
Service de garde du matin	6 h 30 à 8 h 10	120 (30,4 %)
Service de garde de l'après-midi	15 h 10 à 18 h	231 (58,5%)

1.2 Portrait général du secteur



Source: Google Maps 2018

Secteur de l'école Laberge

Le terrain de l'école Laberge est délimité au sud par la rue Rideau, au nord par des résidences, à l'est par la rue Doucet et à l'ouest par des terrains de jeux municipaux. Les rues autour de l'école sont majoritairement à vocation résidentielle, même pour le boulevard Saint-Francis, une voie de transit est-ouest importante qui relie la route 132.

La traversée du boulevard Saint-Francis à l'intersection de la rue Woodbine (Craik) et l'accès à l'école par les rues Woodbine et Concordia s'avèrent des enjeux particuliers, d'ailleurs récemment documentés par des parents du secteur.

Le transport des élèves par les parents génère également un certain achalandage dans la zone scolaire. Plusieurs idées sont présentées dans la section «Enjeux et pistes de solution» pour améliorer la situation.

Des supports à vélo sont disponibles en façade près de l'entrée des élèves. Selon les renseignements obtenus, plusieurs élèves (environ 30) viennent à l'école à vélo durant la belle saison.

2. Inventaire des mesures d'intervention existantes ou projetées

Tableau 3 : Identification des mesures qui favorisent le transport actif et/ou la sécurité

Photo	Emplacement	Intervention	Acteurs concernés	Réalisation
  	Secteur de l'école	• Aménagement d'un couloir isolé par une clôture le long du stationnement du personnel et du débarcadère d'autobus pour accéder à la cour. • Aménagement d'un débarcadère d'autobus hors rue qui contourne le stationnement du personnel. • Signalisation de zone scolaire. • Signalisation de limite de vitesse à 30 km/h. • Présence de brigadiers scolaires aux intersections suivantes : Rue Elmridge et boulevard Saint-Francis / rues Elmridge et de Bonaventure. • Réseau cyclable (sans lien jusqu'à l'école): bande cyclable du boulevard Maple, piste multifonctionnelle hors rue entre le boulevard Maple et la rue Woodbine sur les terrains d'Hydro-Québec et piste cyclable du boulevard Saint-Francis.	Commission scolaire des Grandes-Seigneuries Ville de Châteauguay	Réalisé Réalisé

3. Enjeux et pistes de solution sur le territoire de l'école Laberge

Tableau 4 : Enjeux et pistes de solution

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Châteauguay	✓
  Exemples de marquage au sol	1. Généralités (corridors actifs/scolaires) « ... l'implantation de trajets scolaires ne doit en aucun cas créer un faux sentiment de sécurité. Il se peut que certaines routes ou rues ne soient pas propices aux déplacements sécuritaires des enfants et l'implantation de ces trajets devra les éviter ou proposer des mesures importantes telles que des interventions sur le plan des infrastructures de transport». Source : (Redécouvrir le chemin de l'école : Guide d'implantation de trajets scolaires favorisant les déplacements actifs et sécuritaires vers l'école primaire. Gouvernement du Québec, 2009, 59 pages.)	1) Les élèves n'optent pas toujours pour le trajet le plus sécuritaire sur le chemin de l'école. 2) Pour les élèves du secteur des rues Craik et place de L'Orée, l'option de créer des corridors actifs/scolaires (chemin naturel) pour les rues Woodbine, Concordia, Doucet ou Rideau n'a pas été retenue pour les raisons suivantes : • achalandage important à l'intersection du boulevard Saint-Francis et de la rue Craik; • insécurité à traverser le boulevard Saint-Francis qui nécessiterait un brigadier scolaire supplémentaire; • achalandage croissant sur la rue Woodbine en raison du développement domiciliaire à proximité; • manque d'espace pour aménager des trottoirs ou des sentiers multifonctionnels en bordure de rue; • présence de fossé, notamment sur une section de la rue Woodbine. La distance supplémentaire à parcourir pour ces élèves en passant par la rue Emlridge est d'environ 350 m (total 1100 m).	a) Réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur le transport actif et spécifiquement sur les corridors actifs/scolaires (voir la liste des activités en annexe). Certaines périodes de l'année peuvent être de bonnes occasions pour tenir de telles activités, par exemple le mois international de la marche vers l'école en octobre et la semaine nationale de la sécurité en mai. b) Inclure la carte des corridors actifs/scolaires dans l'agenda scolaire. c) Rendre la carte des corridors actifs/scolaires disponible sur le site Internet de l'école et distribuer la carte aux parents, au besoin. d) Sensibiliser les parents à déterminer avec leurs enfants le meilleur trajet pour se rendre à l'école.		Le choix des rues identifiées comme corridors actifs/scolaires doit se baser sur l'exposition au risque le plus faible et en limitant au minimum les conflits potentiels des piétons et des cyclistes avec les automobilistes. e) D'après les commentaires recueillis lors de la marche de repérage, les rues suivantes nous apparaissent les plus susceptibles d'être identifiées comme corridors actifs/scolaires dans une première phase : • boulevard Saint-Francis (entre la place de l'Orée et rue Elm S); • rue Elm S (entre les rues Henriette-Caron et Olivier); • rue Elmridge (entre le boulevard Saint-Francis et le chemin des Hauts-Boisés); • rue de Bonaventure (entre les rues Elm S et Elmridge); • rue Rideau (entre les rues Elmridge et Doucet); • rue Doucet (entre la rue Rideau et la courbe à la limite du terrain de l'école). <u>Se référer à la carte des corridors actifs/scolaires</u> f) Identifier les corridors actifs/scolaires à l'aide de la signalisation jaune fluorescente pour les automobilistes minimalement à chaque intersection et de marquage au sol pour les piétons. g) Concevoir un plan de communication pour sensibiliser l'ensemble de la population aux corridors actifs/scolaires et afficher la carte des corridors actifs/scolaires sur le site Internet de la Ville. h) Déneger prioritairement les rues et les trottoirs identifiés comme corridors actifs/scolaires ainsi que les sentiers multifonctionnels actuels et proposés. i) Aménager des passages pour piétons à l'aide de marquage au sol (bandes hachurées blanches ou jaunes) aux intersections pour toutes les rues identifiées comme corridors actifs/scolaires. j) Interdire le stationnement à moins de cinq mètres d'une intersection ou d'un passage pour piétons par la signalisation appropriée, le marquage au sol de zones hachurées ou des bordures de trottoirs peintes en jaune. <u>Service de police de Châteauguay</u> k) Collaborer aux activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur les corridors actifs/scolaires.	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Châteauguay	✓
 	2. Rue Rideau * Les recommandations concernant le débarcadère des parents visent la sécurité des élèves et non l'utilisation de l'automobile pour le trajet domicile-école.	1) Insécurité dans la zone scolaire devant l'école en raison de l'achalandage important de parents. 2) Manœuvres de virages en U par certains parents à proximité de l'intersection de la rue Willow. 3) Non-respect de l'interdiction de stationner à proximité de l'intersection de la rue Willow (espace nécessaire pour le virage des autobus à la sortie du débarcadère). 4) Présence d'un passage pour piétons devant la rue Willow qui ne mène pas à un accès ni à un trottoir. 5) Trottoir interrompu du côté de l'école entre les rues Willow et Doucet. 6) Présence d'une signalisation d'interdiction d'immobiliser son véhicule sauf autobus du côté de l'école entre les rues Willow et Elmridge (une signalisation qui n'a plus sa raison d'être avec le débarcadère d'autobus actuel dans le stationnement du personnel). 7) Absence d'une zone de débarcadère clairement identifiée pour les parents.	a) Réaliser des activités de sensibilisation et d'éducation auprès des élèves sur le transport actif en début d'année scolaire et/ou au printemps (voir la liste des activités en annexe). b) Distribuer aux parents en début d'année un plan identifiant les différentes zones de débarcadère (autobus, parents) (voir l'exemple en annexe). c) Mettre en place un pédibus (non retenu par le conseil d'établissement pour 2017-2018) ou un projet de jumelage d'élèves marcheurs. d) Transformer le débarcadère d'autobus scolaire actuel (jumelé au stationnement du personnel) en débarcadère de parents.	✓	<u>Se référer au schéma 1</u> e) Ajouter une signalisation d'interdiction de faire des virages en U dans l'intersection de la rue Willow. f) Retirer le passage pour piétons devant la rue Willow qui ne mène pas à un accès ni à un trottoir. g) Aménager un trottoir du côté de l'école entre les rues Willow et Doucet. h) Modifier la signalisation de stationnement du côté de l'école entre les rues Willow et Elmridge selon une des trois options suivantes : - Créer une zone de débarcadère d'autobus avec une signalisation de type «stationnement interdit - débarcadère réservé aux autobus scolaires». <u>Particularité</u> : stationnement interdit en dehors de la période indiquée. - Créer une zone de débarcadère de parents du côté de l'école entre les rues Willow et Elmridge avec une signalisation de type «stationnement interdit sauf zone de débarcadère 15 minutes maximum entre 7h et 9h30 ainsi qu'entre 15h30 et 17h (ou de 7h à 17h) du lundi au vendredi de septembre à juin». <u>Particularité</u> : stationnement interdit en dehors de la période indiquée. Ou - Créer une zone de débarcadère de parents du côté de l'école entre les rues Willow et Elmridge avec une signalisation de type «stationnement autorisé 15 minutes maximum entre 7h et 9h30 ainsi qu'entre 15h30 et 17h (ou de 7h à 17h) du lundi au vendredi de septembre à juin». <u>Particularité</u> : stationnement autorisé en dehors de la période indiquée. i) Instaurer un projet pilote de sens unique sur la rue Willow en direction nord tout en bloquant une voie à l'intersection de la rue Rideau de façon à limiter l'espace disponible pour les virages en U. <u>Avantage:</u> - réduction de la congestion à l'intersection des rues Willow et Rideau. <u>Inconvénients:</u> - résistance des résidents de la rue Willow (6 propriétés); - option qui favorise le transport motorisé au détriment du transport actif.	✓

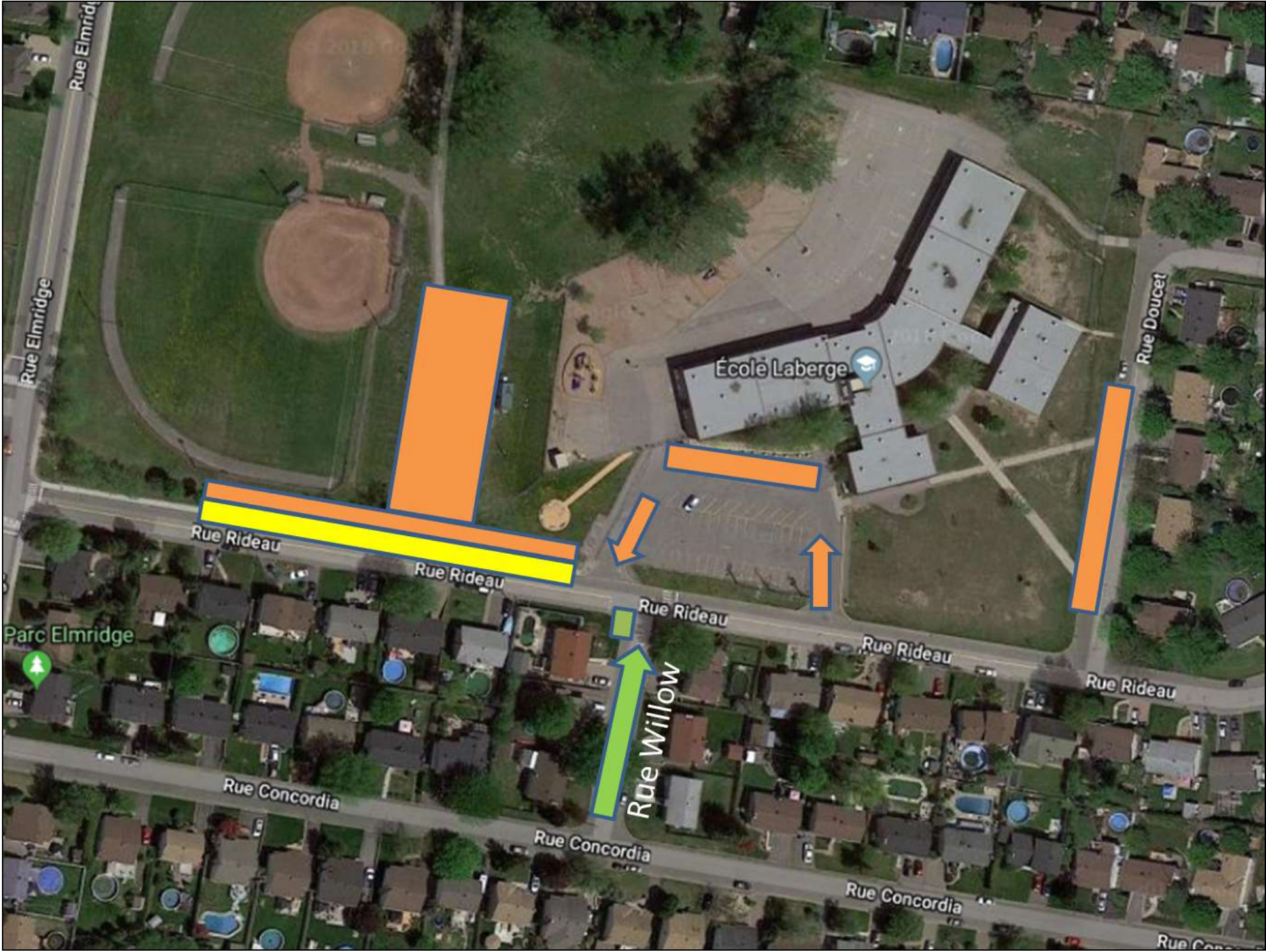
Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Châteauguay	✓
	2. Rue Rideau (suite)				<u>Service de police de Châteauguay</u> j) Faire des opérations policières pour faire respecter la signalisation de stationnement. k) Collaborer aux activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur le transport actif.	
  	3. Débarcadère d'autobus et stationnement du personnel	1) Grand espace mal défini avec un marquage au sol effacé. 2) Voie d'accès au débarcadère qui contourne le stationnement et occupe une grande superficie. 3) Utilisation du stationnement par certains parents, malgré la signalisation et les consignes de la direction. 4) Signalisation qui peut porter à confusion.	a) Revoir l'aménagement du stationnement de façon à mieux définir l'espace et optimiser son utilisation. b) Refaire le marquage au sol des cases de stationnement. Utiliser également de grandes flèches pour indiquer le sens de la circulation. c) Comme mentionné, distribuer aux parents en début d'année un plan identifiant les différentes zones de débarcadère (autobus, parents) (voir l'exemple en annexe). d) Modifier la signalisation en indiquant «Stationnement réservé au personnel en tout temps».			

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Châteauguay	✓
	4. Espace libre entre le terrain de l'école et le parc adjacent	1) Espace libre sans vocation apparente sur une propriété de la commission scolaire (anciennement une patinoire selon les commentaires recueillis lors de la marche de repérage).	a) Aménager l'espace libre comme débarcadère pour les parents. <u>Avantage:</u> - réduction de la congestion devant l'entrée des élèves. <u>Inconvénients:</u> - coûts pour l'aménagement de l'espace libre (incluant un trottoir ou un sentier sécurisé jusqu'au trottoir de la rue Rideau); - option qui favorise le transport motorisé au détriment du transport actif.			
 Photo : Google Street View, août 2015	5. Rue Doucet	1) Absence de signalisation comme zone de débarcadère pour les parents du service de garde. 2) Absence de trottoir.	a) Collaborer avec la Ville de Châteauguay pour l'aménagement d'un débarcadère de parents dans une voie parallèle supplémentaire en bordure de rue du côté de l'école et bordé d'un trottoir ou d'un sentier réalisé avec le marquage au sol d'une ligne de rive.		<u>Se référer au schéma 1</u> b) Modifier la signalisation de stationnement selon une des deux options suivantes : - Créer une zone de débarcadère de parents du côté de l'école avec une signalisation de type «stationnement interdit sauf zone de débarcadère 15 minutes maximum entre 7h et 9h30 ainsi qu'entre 15h30 et 17h (ou de 7h à 17h) du lundi au vendredi de septembre à juin». <u>Particularité</u> : stationnement interdit en dehors de la période indiquée. Ou - Créer une zone de débarcadère de parents du côté avec une signalisation de type «stationnement autorisé 15 minutes maximum entre 7h et 9h30 ainsi qu'entre 15h30 et 17h (ou de 7h à 17h) du lundi au vendredi de septembre à juin». <u>Particularité</u> : stationnement autorisé en dehors de la période indiquée. c) Aménager un débarcadère de parents dans une voie parallèle supplémentaire en bordure de rue du côté de l'école et bordé d'un trottoir ou d'un sentier réalisé avec le marquage au sol d'une ligne de rive. Utiliser l'emprise de la rue si nécessaire pour offrir des aménagements aux dimensions recommandées (entre 2,1 à 2,5 m pour la voie de stationnement et de 2,25 m ou plus pour le trottoir). <u>Pour les trottoirs</u>, Vélo Québec recommande d'aménager des trottoirs d'une largeur minimale de 2,25 m fournissant un dégagement suffisant pour l'ouverture des portières de voitures en stationnement. Vélo Québec Association, 2009. Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes. Guide technique, 168 pages.)	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Châteauguay	✓
	6. Intersection du boulevard Saint-Francis et des rues Craik/Woodbine	1) Insécurité à traverser cette intersection en raison de la circulation intense, malgré la présence de passages pour piétons. 2) «Passage obligé» pour les élèves du secteur de la rue Craik et place de L'Orée. 3) Non-respect des arrêts obligatoires et de la priorité aux piétons fréquemment observé. 4) Circulation d'autobus scolaires et du réseau municipal. 5) Marquage au sol des passages pour piétons effacé malgré un marquage récent (3 semaines dans le cas le passage pour piétons pour traverser la rue Craik).	a) Sensibiliser les élèves à ne pas utiliser la rue Woodbine en raison de l'absence d'infrastructures pour les piétons et cyclistes. Sensibiliser plutôt les élèves à utiliser le boulevard Saint-Francis identifié comme corridor actif/scolaire et traverser à la rue Elmridge avec le brigadier scolaire, même s'il s'agit d'un détour d'environ 400 m.		b) Sécuriser l'intersection en diminuant la largeur des voies de circulation avec du marquage au sol et en aménageant des refuges pour piétons au centre de la chaussée. <u>Service de police de Châteauguay</u> c) Faire des opérations policières pour faire respecter les arrêts obligatoires et la priorité aux piétons. d) Collaborer aux activités de sensibilisation et d'éducation avec les élèves et les parents sur les corridors actifs/scolaires.	
 Photo : Google Street View, août 2015	7. Intersection du boulevard Saint-Francis et de la rue Elmridge	1) Insécurité à traverser cette intersection en raison de la circulation intense, malgré la présence d'un brigadier scolaire, des arrêts obligatoires et de la présence de passages pour piétons. 2) Intersection empruntée par les élèves du secteur des rues Craik et place de L'Orée ainsi que Radisson, Colonia, Milton et Lafayette. 3) Intersection des axes de corridors actifs/scolaires proposés.			<u>Se référer au schéma 2</u> a) Allonger le terre-plein central de part et d'autre de l'intersection de façon à séparer les voies jusqu'à intersection de la rue Elmridge. b) Rapprocher de l'intersection les arrêts obligatoires et les lignes d'arrêt dans les deux directions. c) Conserver le brigadier scolaire à cette intersection.	

Photo	Emplacement	Enjeux	Pistes de solution (✓ pour le suivi des recommandations)			
			École et commission scolaire	✓	Ville de Châteauguay	✓
	8. Intersections des rues : - Elmridge, Rideau et de Bonaventure; - Elm S, de Bonaventure et Forest.	1) Insécurité à traverser les intersections en raison des sections de rues décalées, et malgré la présence des passages pour piétons et d'un brigadier scolaire l'intersection des rues Elmridge, Rideau et de Bonaventure.			a) Évaluer le risque des intersections selon des facteurs reconnus et si nécessaire, mettre en place des mesures d'apaisement de la circulation de type : - saillies de trottoirs; - intersections et passages pour piétons texturés; - signalisation clignotante de passage pour piétons avec boutons d'appel. b) Conserver le brigadier scolaire à l'intersection des rues Elmridge, Rideau et de Bonaventure. c) Reconfigurer les intersections pour sécuriser les piétons en utilisant toute l'emprise de rue et en empiétant dans l'espace du parc si nécessaire, l'idée étant d'aménager des intersections en croix. La réfection des rues peut être une belle occasion de repenser les aménagements.	
	9. Généralités (réseau cyclable)	1) Absence de lien entre le réseau cyclable municipal et l'école			a) Réfléchir au développement du réseau cyclable en privilégiant la piste cyclable unidirectionnelle sur rue. «La piste bidirectionnelle offre une bonne sécurité entre les intersections, mais elle complique la circulation aux intersections». (Vélo Québec Association, 2009. Aménagement en faveur des piétons et des cyclistes. Guide technique, 168 pages.) b) Selon la répartition des élèves, les liens cyclables à mettre en place vers l'école correspondent aux rues identifiées comme corridors actifs/scolaires à l'exception du boulevard Saint-Francis qui possède déjà une piste multifonctionnelle du côté nord (Elmridge, Elm S, de Bonaventure et Rideau).	
	10. Généralités (Communications)	1) Le transport actif pourrait être plus pratiqué par l'ensemble des citoyens. 2) La sensibilisation est essentielle au changement de comportement et à l'adoption de saines habitudes de vie. 3) Les citoyens et les parents, afin de mieux comprendre la démarche et collaborer, doivent savoir qu'il y a une concertation entre divers intervenants.	a) Collaborer avec la Ville et le Service de police pour la mise en œuvre de la campagne de sensibilisation. b) Tenir un kiosque sur la sécurité routière et le transport actif sécuritaire animé par des élèves lors de la rencontre de parents en début d'année scolaire ou lors de la remise de bulletins. c) Informer les parents sur le transport actif sécuritaire et les règles de sécurité routière par le journal interne de l'école ou le site Internet de l'école et faire des rappels au besoin.		d) En collaboration avec la commission scolaire et le Service de police, développer et mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur le transport actif en utilisant les différents outils de communication des partenaires. e) Informer les citoyens de la démarche entreprise par les divers intervenants pour favoriser le transport actif. Utiliser les outils de communication déjà en place ou en développer de nouveaux. f) Réserver un espace dans le journal local ou sur le site Internet de la Ville pour une chronique À pied, à vélo, ville active abordant divers sujets relatifs aux saines habitudes de vie. <u>Service de police de Châteauguay</u> g) Collaborer à la campagne de sensibilisation.	

Schéma 1 – Aménagements proposés dans le secteur de l'école (des choix seront à faire parmi les différentes options présentées)

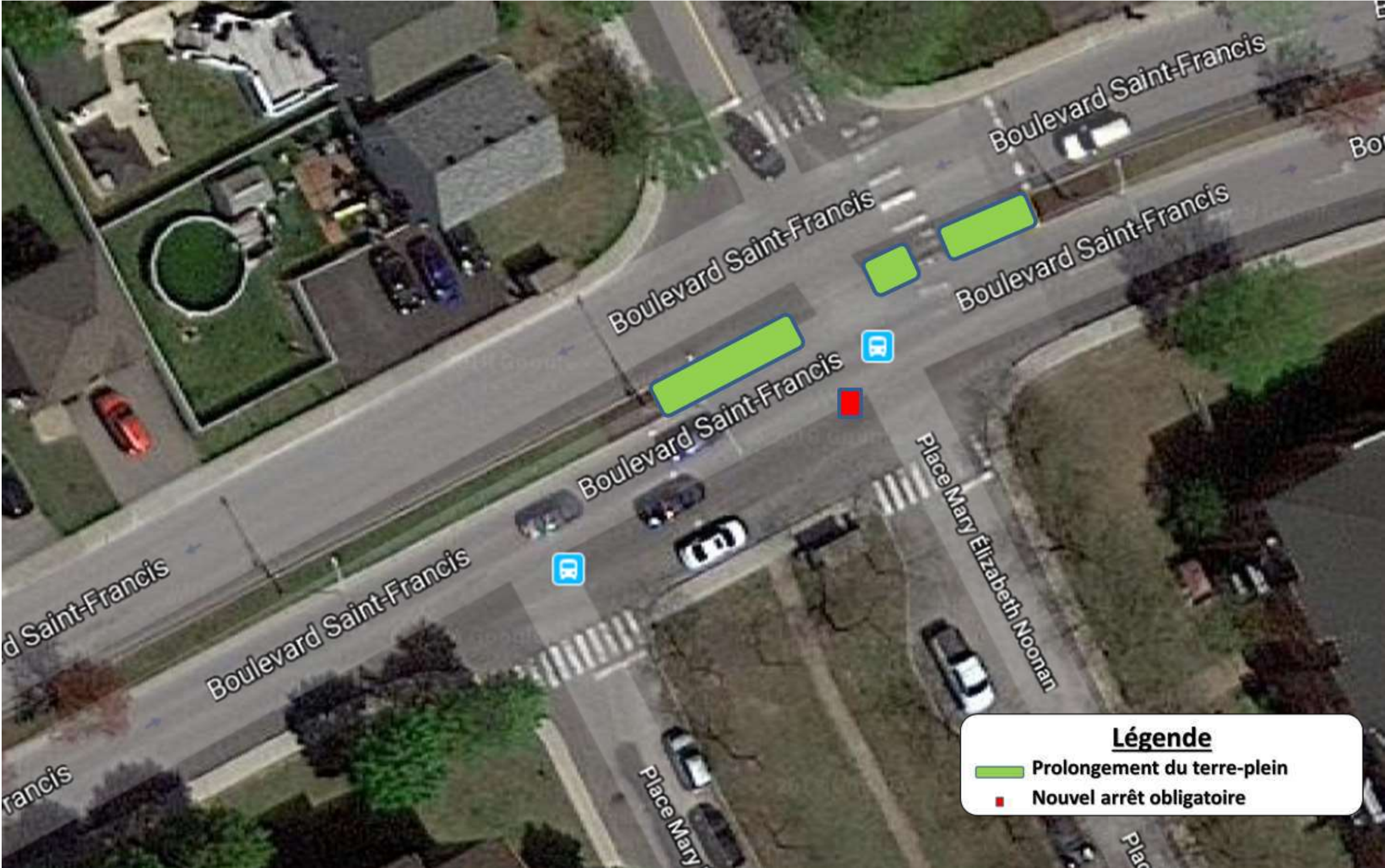


(Note : schéma sans échelle)

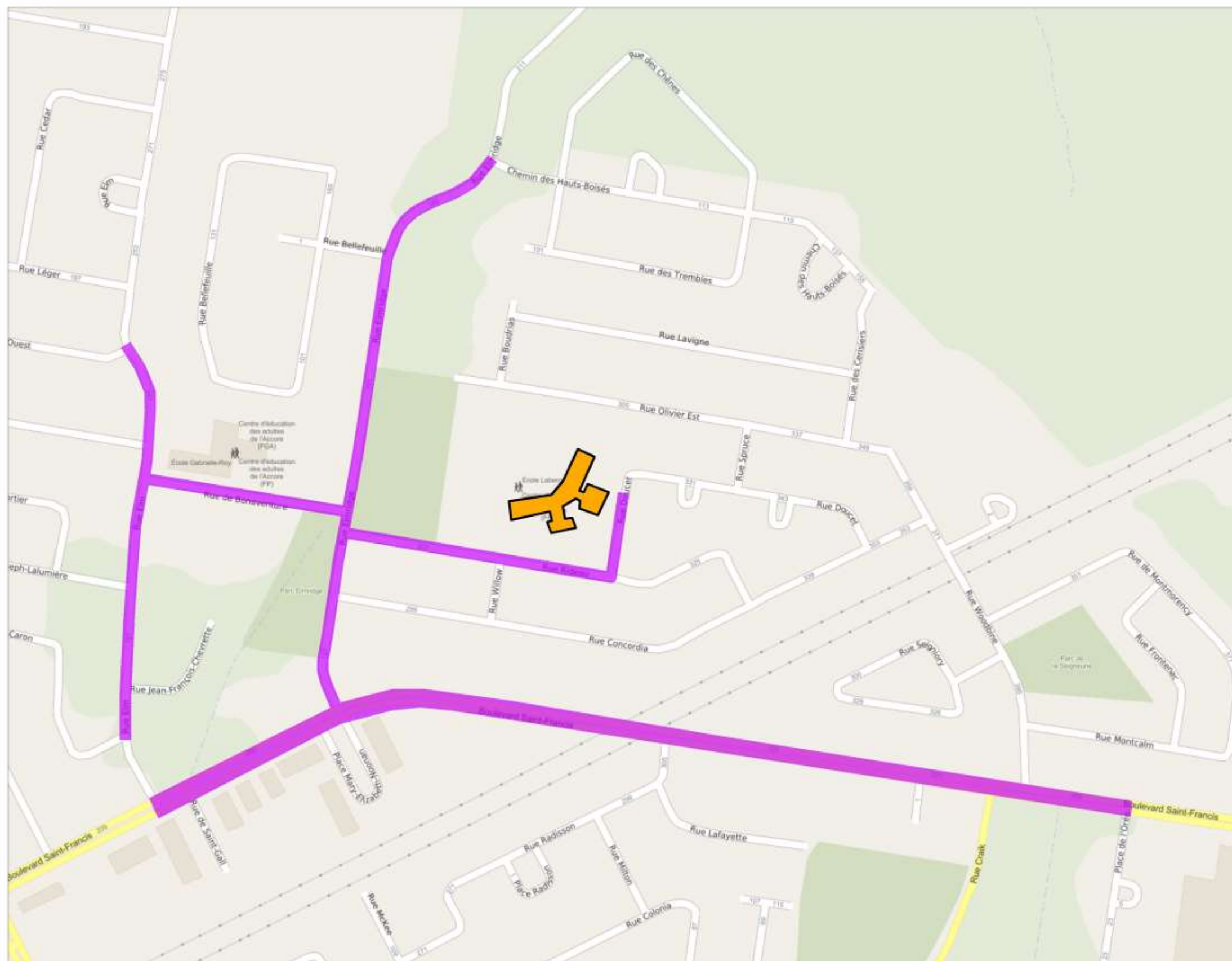
Légende

-  Nouveau débarcadère de parents
-  Nouveau débarcadère de parents
-  Nouveau débarcadère d'autobus
-  Nouveau sens unique
-  Fermeture de voie

Schéma 2 – Aménagements proposés à l’intersection du boulevard Saint-Francis et de la rue Elmridge



(Note : schéma sans échelle)



Carte 1

Localisation des corridors actifs/scolaires proposés

École Laberge

Légende

- École
- Corridors actifs/scolaires proposés



Nature-Action Québec Inc.
120, rue Ledoux
Bellefleur (Québec) J3G 0A4
Téléphone : (450) 536-0422
geomatique@nature-action.qc.ca

Préparation : PR
Date : Février 2018
Source de données : École, Fond de carte du
Gouvernement du Québec.
Projection : MTM Zone 8; NAD83
Réf (interne) au fichier numérique:
R-063 - MEAPAV_2017_2018_001 / JG / RG

4. Potentiel pour le transport actif

Selon les renseignements obtenus, il s'avère qu'environ 100 élèves (25,3 %) sont transportés en autobus, ce qui donne un potentiel de 295 élèves (74,7 %) qui pourraient théoriquement utiliser des modes de transport actif. Ces derniers qui n'ont pas droit au transport scolaire sont considérés comme des marcheurs par la commission scolaire (cartes de répartition des élèves non présentées intentionnellement pour éviter la divulgation de données de nature confidentielle).

Ainsi, pour des raisons de sécurité aux abords de l'école, de santé des élèves et de qualité de l'environnement, la recherche de mesures de réduction du transport motorisé en faveur du transport actif s'avère une option gagnante dans tous les cas.

Le sondage du programme *À pied, à vélo, ville active* destiné aux parents sur les habitudes de déplacement des élèves n'a pas été diffusé par l'école, mais le jeune âge des enfants est souvent une des raisons invoquées par les parents pour ne pas pratiquer le transport actif. En tenant compte de l'insécurité des parents, le pédibus (ou Trottibus) peut s'avérer une bonne alternative pour favoriser le transport actif.



Pédibus : système d'accompagnement des écoliers sur le trajet entre l'école et la maison, destiné aux élèves qui ne sont pas encore suffisamment autonomes pour marcher seuls.

Des bénévoles, équipés de dossards réfléchissants, guident le pédibus constitué d'un petit groupe d'élèves. Ces derniers attendent le pédibus aux points de rassemblement convenus.

Un petit comité responsable de l'organisation détermine l'horaire, l'emplacement des arrêts et le trajet des lignes de pédibus.

L'objectif est d'assurer le maximum de sécurité aux enfants sur le chemin de l'école et de les responsabiliser en tant qu'usagers de la route. Cette initiative simplifie la vie des parents et favorise la convivialité et la sécurité dans le quartier.



Photo : Nature-Action Québec

Veuillez noter que la Société canadienne du cancer peut soutenir les écoles désireuses de mettre en place un tel système de transport actif par l'entremise de son projet Trottibus. Pour plus d'informations : www.cancer.ca.



5. Conclusion

Le plan de déplacement de l'école Laberge sert des objectifs multiples. Il vient appuyer la direction de l'école dans ses démarches auprès des élèves et des parents en matière de promotion du transport actif. Il interpelle également les autorités municipales afin de créer un environnement urbain propice aux déplacements actifs dans le secteur de l'école, un lieu au cœur de la communauté où converge toute la population.

Les pistes de solution proposées à court, moyen et long terme doivent être analysées plus en profondeur par la Ville de Châteauguay alors que le contenu de ce document s'appuie sur la perception de la direction de l'école, des parents, du CISSS de la Montérégie-Ouest, du Service de police de Châteauguay ainsi que sur les conseils de l'équipe de Vélo Québec, de son partenaire régional, Nature-Action Québec, dans le cadre du programme À pied, à vélo, ville active.

Les obstacles soulevés dans ce plan de déplacement rendent compte de la coexistence problématique entre les différents usagers de la route aux abords de l'école. Les recommandations du plan de déplacement portent d'abord sur des modifications de l'environnement physique immédiat aux abords de l'école Laberge, entre autres :

- *Planter un réseau des corridors actifs/scolaires;*
- *Modifier la signalisation de stationnement pour créer une zone de débarcadère de parents ou d'autobus du côté de l'école entre les rues Willow et Elmridge (deux options suggérées);*
- *Instaurer un projet pilote de sens unique sur la rue Willow en direction nord des rues Saint-Léon et Laberge;*
- *Revoir l'aménagement du stationnement du personnel de façon à mieux définir l'espace et optimiser son utilisation;*
- *Aménager l'espace libre entre le terrain de l'école et le parc adjacent comme débarcadère pour les parents;*
- *Modifier la signalisation de stationnement pour créer une zone de débarcadère de parents du côté de l'école sur la rue Doucet (deux options suggérées);*
- *Aménager un trottoir du côté de l'école en bordure de la rue Doucet;*
- *Sécuriser l'intersection du boulevard Saint-Francis avec les rues Craik/Woodbine en diminuant la largeur de des voies de circulation avec du marquage au sol et en aménageant des refuges pour piétons au centre de la chaussée;*
- *Sécuriser l'intersection du boulevard Saint-Francis avec la rue Elmbridge en allongeant le terre-plein central de façon à séparer les voies jusqu'à l'intersection et en rapprochant l'arrêt obligatoire en direction ouest de l'intersection;*
- *Sécuriser les intersections des rues Elmridge, Rideau et de Bonaventure ainsi que Elm S, de Bonaventure et Forest avec des mesures d'apaisement de la circulation si nécessaire.*

La surveillance policière devrait également être renforcée afin de faire respecter le code de la sécurité routière sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les zones scolaires. Parallèlement, il est recommandé que des actions d'information et de sensibilisation au transport actif soient mises en œuvre auprès des enfants, mais aussi à l'égard des parents qui vont reconduire leur enfant en voiture. En travaillant ensemble, les écoles, la Ville, le Service de police et le CISSS de la Montérégie-Ouest pourront bénéficier d'une vaste mobilisation afin de faire de Châteauguay une ville plus active.

L'ensemble des recommandations proposées dans le présent plan de déplacement entend favoriser une prise de conscience par rapport à l'usage généralisé de la voiture, de même qu'un changement dans les habitudes de déplacement des élèves de Châteauguay. Il cherche également à favoriser un environnement propice à la pratique de la marche et du vélo aux abords de l'école. Le défi est grand et il nécessite du temps et une implication continue de l'ensemble des intervenants du milieu. Il n'en demeure pas moins nécessaire de relever ce défi s'il permet la consolidation, voire l'augmentation de la pratique du transport actif chez les élèves des écoles de Châteauguay. Une fiche de suivi (voir en annexe) est fournie à titre indicatif afin de faciliter les démarches subséquentes au dépôt du présent document.

6. Liste des annexes

Annexe 1

Plan de stationnement pour vélos

Annexe 2

Résultats du sondage sur les habitudes de transport des élèves

Annexe 3

Liens du programme *À pied, à vélo, ville active* avec le programme de l'école québécoise

Annexe 4

Fiche de suivi du plan de déplacement

Annexe 1

Plan de stationnement pour vélos

École Laberge

Février 2018



École Laberge

Sommaire et recommandations

Informations de base

Nom de l'école
Commission scolaire
Type d'école
Nombre d'élèves
Nombre d'employés

Laberge
Des Grandes-Seigneuries
Primaire
Environ 395
65

Accessibilité à vélo

Type de milieu

Accessibilité à vélo

	Urbain	X	Périurbain		Rural
	Bonne		Limité	X	Difficile

Précisions

L'école Laberge n'est pas desservie par le réseau cyclable municipal autrement que par la piste en bordure du boulevard Saint-Francis. Quelques élèves à peine qui résident au sud du boulevard pourraient potentiellement utiliser cette voie vers l'école.

L'idée d'aménager une piste cyclable en bordure de la rue Elmridge entre le boulevard Saint-Francis et le chemin des Hauts-Boisés ainsi qu'en bordure de la rue Rideau est une option à envisager. Lors de notre visite, aucun vélo n'était attaché aux supports, mais le pourcentage d'utilisation se chiffre normalement à 75% durant la belle saison.

Recommandations

Stationnement pour vélos

	Places à conserver	Places à ajouter	Total	Supports recommandés		
Élèves	42	0	42	Arceaux	X	Râteliers
Employés	0	0	0	Arceaux		Râteliers

1. Calcul des capacités recommandées et description des supports présentés dans les pages suivantes.

Précisions

Nombre de places recommandées en fonction du calcul : entre 22 et 86 places

L'école possède actuellement six supports de type râtelier de sept places pour un total de 42 places. Ce type de support permet de cadenasser facilement la roue et le cadre avec un cadenas en U. Il est recommandé de conserver les supports actuels. Le nombre de places offertes pourra être augmenté advenant un accroissement de la clientèle scolaire ou de l'utilisation du vélo comme moyen de transport actif.

Emplacement recommandé

Il est recommandé de conserver l'emplacement actuel à proximité de l'entrée des élèves. Cet emplacement offre une bonne visibilité depuis les fenêtres de l'école, ce qui permet de diminuer les risques de vol et de vandalisme. Aucun incident n'a été rapporté au cours de la dernière année. L'implantation des supports sur un revêtement imperméable (asphalte) facilite son utilisation en cas de mauvais temps.



Emplacement actuel des supports à vélo

Pourquoi?

En fournissant des stationnements pour vélos de qualité, on incite les élèves et les employés à se rendre à l'école à vélo. On atteint ainsi plusieurs buts, notamment :

- encourager l'activité physique :
 - combattre l'obésité,
 - améliorer la concentration;
- réduire la dépendance à l'automobile :
 - réduire les gaz à effet de serre (GES),
 - contribuer à l'adoption de saines habitudes de vie;
- réduire la circulation automobile dans les environs de l'école :
 - réduire la pollution de l'air,
 - améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes.



Comment?

Les cyclistes recherchent trois qualités dans les stationnements pour vélos :

- **accessibilité** : facilité d'accès tant au stationnement pour vélos en arrivant sur le site de l'école qu'au bâtiment après avoir stationné le vélo;
- **facilité d'usage** : facilité pour trouver un espace de stationnement libre, pour rentrer et pour cadenasser son vélo dans cet espace;
- **sécurité** : la protection du vélo contre le vandalisme et le vol et la protection des usagers contre les agressions.

Pour bien répondre aux besoins des cyclistes, il faut prendre en compte **l'emplacement** et la **capacité** des aires de stationnement pour vélos. Pour chaque aire de stationnement, il est important de choisir le bon **type de support** et d'assurer une bonne **disposition des supports** dans l'espace disponible (voir pages suivantes pour les détails).

En plus de fournir des aménagements de qualité, il est important de sensibiliser les élèves et les employés aux avantages de se rendre à l'école à vélo. Une campagne de **sensibilisation** pourrait aborder comment se rendre à l'école en sécurité et comment bien garer son vélo pour éviter le vol. Vélo Québec propose un modèle de lettre à l'intention des parents pour les sensibiliser aux enjeux relatifs au vol de vélo (voir à la dernière page du présent annexe).

Emplacement

Pour inciter davantage les élèves et les employés à se déplacer à vélo, il est important de bien choisir les emplacements des stationnements pour vélos sur le site de l'école.

Pour maximiser l'**accessibilité**, les supports devraient être situés à des endroits directement accessibles à partir des rues avoisinantes.

Pour **faciliter l'utilisation**, les aires de stationnement pour vélos devraient avoir une superficie suffisante pour installer le nombre requis de supports pour vélos et laisser assez d'espace pour la circulation.

Pour assurer un niveau adéquat de **sécurité**, les stationnements pour vélos devraient être situés à des endroits qui offrent une surveillance passive. Il s'agit d'endroits achalandés et visibles. Dans le cas contraire, il est possible d'implanter des dispositifs de surveillance active, notamment des caméras.

Emplacements adéquats :

- près des entrées et des sorties principales;
- espaces ouverts, bien éclairés, achalandés au cours de la journée;
- visibles depuis le(s) bâtiment(s) de l'école;
- visibles depuis les rues avoisinantes;
- avec une surface nivelée et dure (en béton, asphalte ou pavé) qui permet d'ancrer les supports pour vélos.

Emplacements à éviter :

- espaces enclavés, cachés par des bâtiments, la végétation, etc.
- endroits peu achalandés.



Pour les employés de l'école, on peut fournir un certain nombre de places de stationnement pour vélos à sécurité accrue. Il s'agit de situer les supports pour vélos dans des enclos clôturés, des abris fermés ou des bâtiments existants. L'accès est contrôlé par une clé, une carte ou un code d'accès. Selon des sondages sur les habitudes de déplacement, le risque de vol et le vandalisme sont souvent indiqués comme une des principales barrières à l'utilisation du vélo comme moyen de transport chez les adultes.

Capacité

La capacité d'un stationnement pour vélos devrait correspondre ou dépasser la demande. Une capacité de stationnement insuffisante peut :

- décourager l'utilisation du vélo;
- inciter les cyclistes à attacher leurs vélos à des endroits inadéquats :
 - mobilier urbain (bancs, lampadaires, poteaux de signalisation, etc.);
 - arbres;
 - espaces de circulation piétonne.

Inversement, une capacité excessive peut entraîner des coûts inutiles et un usage de l'espace inefficace. Il est donc souvent préférable de déployer les stationnements pour vélos en phases. Une bonne pratique est de faire des relevés de stationnement pour évaluer si l'offre est suffisante par rapport à la demande et d'ajuster la capacité en conséquence.



Pour déterminer le nombre de places nécessaires, le *Guide d'aménagement en faveur des piétons et des cyclistes* de Vélo Québec suggère les ratios suivants :

- **élèves** : 1 espace de stationnement pour vélos par 5 à 20 élèves;
- **employés** : 1 espace de stationnement pour vélos par 10 à 40 employés.

Il est aussi souhaitable de fournir quelques supports près de l'entrée principale à l'intention des visiteurs, notamment des parents et des messagers à vélos.



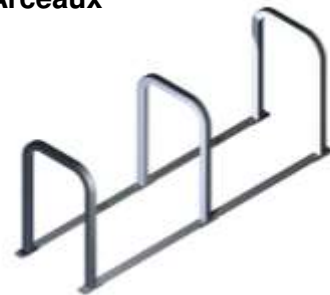
La demande pour le stationnement pour vélos est influencée par les facteurs suivants :

- **aménagement** : des aménagements cyclables à proximité à l'école;
- **circulation** : la vitesse et le débit de circulation dans les rues avoisinantes;
- **densité** : la densité de population dans le voisinage de l'école;
- **promotion du vélo** : interventions auprès des élèves et des parents pour promouvoir l'utilisation du vélo.

Types de supports

Les supports pour vélos de type arceau sont recommandés. Ce type de support est facile à utiliser et offre un bon niveau de sécurité puisqu'il permet de cadenasser sans difficulté une roue et le cadre du vélo avec un cadenas en U. Les arceaux permettent de cadenasser les vélos à différentes hauteurs et sont donc compatibles avec des vélos de tous types et de toutes tailles. Deux vélos peuvent être attachés sur chaque arceau à condition de laisser un espace suffisant entre les arceaux (voir page suivante).

Arceaux



En cas de contraintes d'espace, des supports de **type râtelier** peuvent être utilisés. Ce type de supports permet une plus grande densité de stationnement. Cependant, les râteliers sont un peu moins faciles à utiliser que des arceaux pour deux raisons :

- positionnement du cadenas est plus contraignant;
- guidons des vélos voisins se chevauchent et peuvent s'accrocher.

Le dernier bémol s'applique seulement aux vélos d'adultes. Les guidons des vélos d'enfants étant moins larges, ils ne se chevauchent pas dans les râteliers. **Ce type de support est donc idéal pour les écoles primaires.**



Pour les deux types de supports, un **fini en acier inoxydable** est fortement recommandé. Le coût unitaire est un peu plus élevé à l'achat, mais le produit résiste mieux à la corrosion et à l'usure que la plupart des autres matériaux de finition.

Râteliers

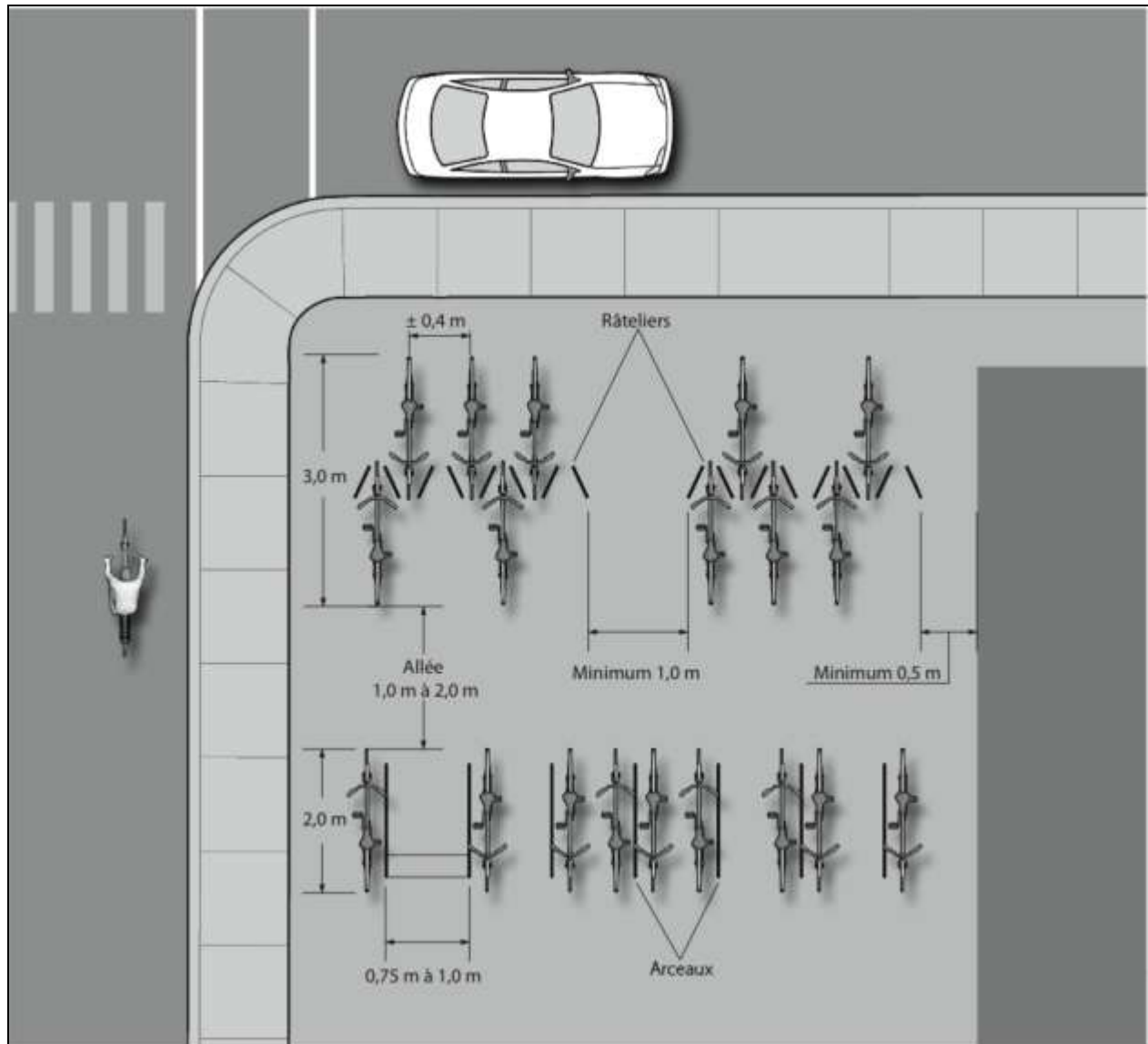


Disposition des supports

Il est important de bien disposer les supports dans l'aire de stationnement pour vélos. Les dégagements clés à respecter sont les suivants :

- 0,75 à 1,0 m entre les arceaux individuels pour éviter les accrochages entre les guidons;
- 0,5 m de dégagement des murs, clôtures ou autres éléments verticaux;
- 1,0 à 2,0 m pour les allées entre les rangées de supports pour vélos.

Voir la figure ci-dessous pour une illustration de la bonne disposition des supports pour vélos.



Sensibilisation

Le texte ci-dessous est un exemple d'une lettre qui peut être envoyée aux parents pour les sensibiliser aux enjeux relatifs au stationnement des vélos à l'école.

Chers parents,

L'école XYZ va se doter prochainement d'une aire de stationnement pour vélos. La direction invite tous les élèves et membres du personnel de l'école à profiter de cette nouvelle installation en utilisant le vélo comme moyen de transport.

Pour que l'expérience soit agréable, il faut évidemment diminuer les risques de vol. Pour ce faire, vous pouvez jouer un rôle très important en tant que parents.

D'une part, nous vous encourageons à enseigner à votre enfant quelques règles de base :

*toujours barrer le vélo avec un cadenas adéquat aux supports prévus à cet effet (ne pas utiliser les arbres ou le mobilier urbain);
toujours attacher le vélo par le cadre et, si possible, la roue avant;
ne rien laisser sur le porte-bagages ou dans le panier;
retirer les objets détachables (lumières, pompe, odomètre, gourde, sacoches, etc.);
éviter de laisser le vélo attaché pendant de longues périodes, en particulier pendant la nuit.*

D'autre part, nous vous encourageons fortement à :

*procurer à votre enfant un cadenas de qualité, par exemple un cadenas en U;
faire buriner le vélo de votre enfant au poste de police de votre quartier;
remplacer les déclenches rapides de certaines pièces (selle, roues, etc.) par de vrais boulons;
procurer à votre enfant un vélo sobre et modeste pour ne pas attiser la convoitise.*

En observant ces recommandations, vous réduisez considérablement les risques de vol du vélo de votre enfant. Il pourra ainsi le conserver jusqu'à ce qu'il soit trop petit pour lui!

Conseils pour l'acquisition des supports à vélo

- Dans certaines commissions scolaires, il est possible de faire fabriquer des supports à vélo par les écoles de formation professionnelle (option soudure) à des coûts très abordables.
- La boutique de Vélo Québec offre 10 % de rabais aux écoles participant au programme *À pied, à vélo, ville active*.

Annexe 2

Résultats du sondage sur les habitudes de transport des élèves

Aucun sondage n'a été réalisé à l'école Laberge.

Annexe 3

Liens du programme *À pied, à vélo, ville active* avec le programme de l'école québécoise

Promouvoir et favoriser les déplacements actifs et sécuritaires :

- Permettre aux élèves de développer leur jugement critique quant aux règles de sécurité et de protection adéquates en lien avec les déplacements actifs;
- S'assurer que les apprentissages en lien avec la sécurité routière sont suffisamment intenses et continus tout au long du cheminement scolaire (maternelle à la 6^e année);
- Installer et entretenir les supports à vélo, s'il y a lieu;
- Encourager l'usage des corridors sécuritaires, s'il y a lieu;
- Encourager les parents à marcher avec leurs enfants;
- Informer les parents des activités éducatives réalisées dans le cadre du programme *À pied, à vélo, ville active*.

Attention : Les occasions offertes par les événements thématiques (ex. : Mois de l'éducation physique, Journée nationale du sport et de l'activité physique, Mois international Marchons vers l'école) sont intéressantes à exploiter, mais insuffisantes pour assurer la pérennité des actions. Une démarche soutenue composée de plusieurs activités tout au long de l'année demeure un gage de succès!

La SAAQ propose des outils et programmes éducatifs intéressants :

Sur la route des dragons (Maternelle et 1^{er} cycle)

Trousse comprenant un dessin animé en format DVD et un guide d'animation abordant la sécurité à pied ainsi que la sécurité en autobus scolaire. Dans l'optique de favoriser la responsabilisation des enfants à l'égard de leur propre sécurité, CAA-Québec assure le déploiement du programme en offrant gratuitement l'animation de celui-ci aux écoles primaires.

http://www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/materiel_educatif/maternelle.php

<https://www.caaquebec.com/fr/sur-la-route/interets-publics/securite-routiere/sur-la-route-des-dragons/>

Brigade scolaire (3^e cycle)

Soutien à l'implantation d'une brigade scolaire dont la mission est d'inciter les élèves à la prudence, que ce soit dans la rue, comme usagers du transport scolaire ou dans la cour de l'école, en collaboration avec le CAA.

http://www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/materiel_educatif/brigade_scolaire.php

<https://www.caaquebec.com/fr/sur-la-route/interets-publics/securite-routiere/brigade-scolaire/>

Chemin faisant (1^{er}, 2^e et 3^e cycle)

Outil d'autoapprentissage contenant quarante exercices gradués sur les thèmes de sécurité routière à pied, à vélo ou en transport scolaire. Il est accompagné d'un guide pour les enseignants qui veulent exploiter les thèmes en classe, à partir de scénarios d'animation proposés.

http://www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/materiel_educatif/chemin_faisant/index.php

Les énigmes de Génivélo (2^e et 3^e cycle)

Activités offertes en collaboration avec les services de police permettant aux jeunes d'apprendre à conduire prudemment leur vélo tout en ayant du plaisir. Par les thèmes abordés (signalisation routière, visibilité, port du casque, règles de circulation et code gestuel), ils comprennent que le vélo n'est pas un jouet et qu'ils doivent observer les mêmes règles de sécurité que les autres usagers de la route. Plusieurs outils sont disponibles, soit un DVD, une présentation PowerPoint, un guide d'animation, des feuillets d'énigmes pour les élèves ainsi qu'un guide à remettre aux élèves résumant les règles de sécurité routière (contacter votre service de police).

http://www.saaq.gouv.qc.ca/securite_routiere/materiel_educatif/genivelo.php

Guide d'organisation d'une randonnée à vélo avec des jeunes (3^e cycle)

Guide rassemblant les pratiques sécuritaires et les conseils de spécialistes pour l'organisation d'une randonnée à vélo de courte durée avec des jeunes (une journée ou moins).

http://www.saaq.gouv.qc.ca/documents/documents_pdf/prevention/journee_velo.php

Piétons et conducteurs, vigilants pour la vie [dépliant pour les parents]

Dépliant présentant les règles de sécurité à suivre en tant que piétons ainsi que les règles de courtoisie à respecter en tant que conducteur.

http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/prevention/pieton_conducteur.pdf

Affiches à télécharger :

J'apprends à être prudent à pied

http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/prevention/apprends_prudent.pdf

J'apprends à rouler en sécurité

http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/prevention/apprends_rouler.pdf

Nature-Action Québec

À titre de mandataire régional de Vélo Québec pour le programme *À pied, à vélo, ville active* en Montérégie, Nature-Action Québec offre plusieurs outils de sensibilisation qui appuient le plan de déplacement :

- Campagne « La rue pour tous » destinée aux différents usagers de la route;
- Cahier « Animer le milieu scolaire en transport actif » disponible sur demande;
- Animations en classes sur le transport actif et la sécurité routière.

Exemple de dépliant à distribuer aux parents

CorridorScolaire2014_DeMontarville_Layout 1 2014-09-11 11:39 AM Page 1

En sécurité aux débarcadères

École De Montarville

Chers parents, des débarcadères ont été aménagés pour votre usage exclusif. Merci de les utiliser et de respecter la signalisation.

Vous allez conduire ou chercher votre enfant à l'école? Des **débarcadères** ont été aménagés pour votre usage exclusif (plan ci-dessous). Vous êtes autorisés à vous y arrêter pour une période de 10 minutes maximum, du lundi au vendredi, de 6 h à 18 h.



La sécurité

aux abords de l'école pour vous et vos enfants

Conseils destinés aux parents

- Faire quelques fois le trajet du corridor scolaire avec votre enfant.
- Apprendre à votre enfant à reconnaître les personnes qui assurent sa sécurité, telles que les brigadiers, les policiers, les pompiers, etc.
- Utiliser les débarcadères prévus pour les parents.
- Se stationner plus loin et marcher avec votre enfant si le débarcadère est achalandé.
- Faire sortir ou monter votre enfant du côté du trottoir longeant l'école; si c'est impossible, lui demander de traverser à l'intersection la plus proche.
- Ne pas utiliser le débarcadère réservé aux autobus.
- Prévoir le temps nécessaire pour arriver à l'heure.
- Être courtois et accorder la priorité aux enfants.

Conseils destinés aux automobilistes

- Respecter la limite de vitesse de 30 km/h dans la zone scolaire.
- Écouter les consignes du brigadier.
- Respecter la signalisation aux abords de l'école.
- Ne pas faire de virage en U ou autre manœuvre dangereuse.
- Être vigilant; les enfants peuvent être imprévisibles.



450 653-2443

stbruno.ca



SEPTEMBRE 2014

Corridor scolaire

École De Montarville



Sur le chemin de l'école... en toute sécurité!



Annexe 4

Fiche de suivi du plan de déplacement

Nom de l'école : _____

Adresse : _____

Nom et titre de la personne-ressource de l'école : _____

Nom et titre de la personne-ressource de la Ville : _____

Intervenants du CISSS impliqués : _____

Autres : _____

Présentation du plan de déplacement fait le : _____

Les participants étaient : _____

Résolution du programme au conseil municipal : oui ☐ non ☐

Suivi des recommandations :

Numéro de la recommandation	Pistes de solutions envisagées	Acteurs concernés	Échéancier	Réalisé oui/non

This image shows a full page of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page, providing a template for writing or drawing. There are no margins, text, or other markings on the page.

Date : _____

41